

## Renseignements pratiques

### Droits d'inscription

Tarif normal : 50€

Gratuité pour les professeurs, maîtres de conférences, étudiants, jeunes chercheurs de l'Université de Strasbourg, magistrats

Inscription en ligne :  
<http://europa.unistra.fr>

### Lieu du colloque

Nouveau patio - Présidence  
20a rue René Descartes  
67000 Strasbourg  
Amphithéâtre Alain Beretz

### Accès depuis l'aéroport

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

### Accès depuis la gare

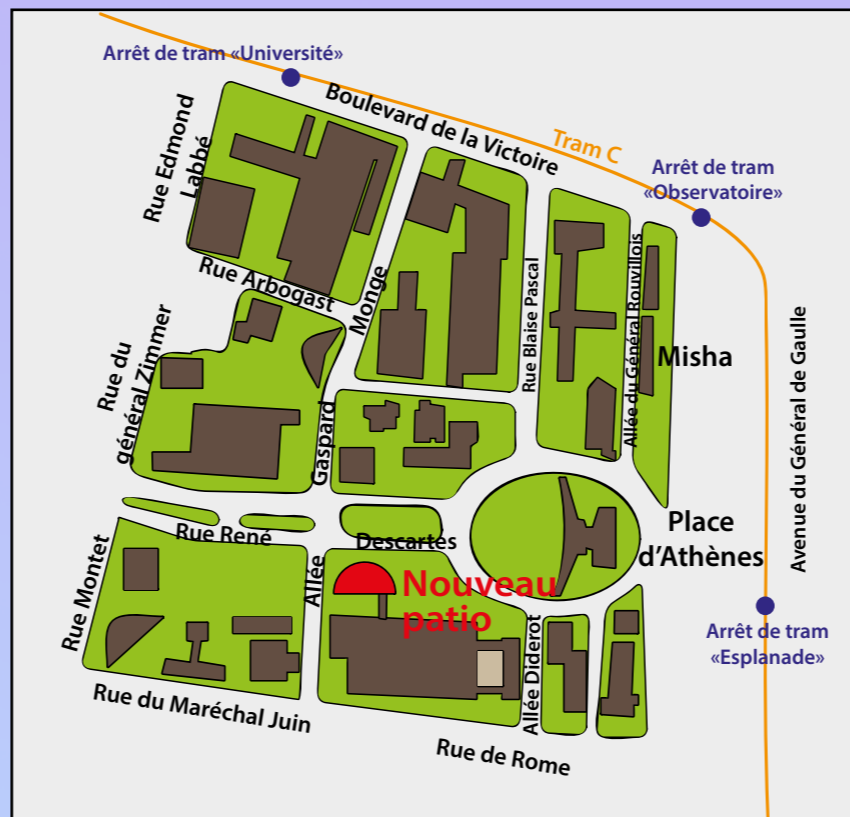
Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss  
Arrêt « Université »

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

### Contact :

fru6703-contact@unistra.fr



Colloque organisé en présentiel et en distanciel

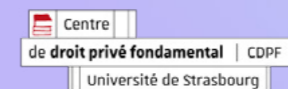
Sous la direction scientifique de Sylvie Pierre-Maurice



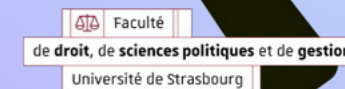
# La requête préventive probatoire de l'article 145 CPC : Essor, dangers et difficultés

30 septembre 2022 | 8h30-18h00

organisé par



partenaires



8h30 Accueil des intervenants

8h45 Propos introductifs

**Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu**, doyen de la Faculté de droit de Strasbourg  
**Marc Mignot**, Directeur du CDPF (Centre de droit privé fondamental de Strasbourg)  
**Sylvie Pierre-Maurice**, Maître de conférences HDR, Université de Strasbourg

9h00 Discours d'ouverture

**Loïc Cadiet**, Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne (Paris 1), Président honoraire de l'Association internationale de droit processuel

## **L'ESSOR**

*En droit interne* (Présidence **Loïc Cadiet**)

9h20 L'originalité de la requête probatoire *in futurum*, la « French discovery » ?  
**Sylvie Pierre-Maurice**, Maître de conférences HDR, Université de Strasbourg

9h40 Attractivité et impérialisme des mesures d'instruction *in futurum*  
**Nicolas Cayrol**, Professeur à l'Université de Tours

10h00 Stratégie probatoire et utilisation de l'article 145 CPC  
**Xavier-Philippe Vuitton**, Avocat, Professeur associé à l'Université Paris XII (UPEC), Ancien avocat aux Conseils

10h20 Les équivalents en droit administratif procédural interne ?  
Les mesures probatoires sollicitées en référé dans le contentieux administratif : objets, enjeux et instruments  
**Jean-François Lafaix**, Professeur de droit public à l'Université de Strasbourg

10h40 Discussion avec la salle

*11h00 Pause café*

*Dans les droits voisins et en droit de l'Union* (Présidence **Nicolas Cayrol**)

*Les équivalents en droit comparé ?*

11h30 L'article 350 NCPC luxembourgeois : le clone luxembourgeois de l'article 145 CPC ?  
**Éric Perru**, Docteur en droit, avocat au barreau de Luxembourg

11h50 La « preuve à futur » de l'art. 158 du CPC suisse  
**Noémie Raetzo**, avocate à Genève

12h10 Les ersatz de l'article 145 CPC en droit belge  
**Hakim Boularbah**, avocat à Bruxelles, Professeur à l'Université de Liège

*La percée en droit de l'Union*

12h30 Les tribulations de l'article 145 CPC en droit de l'Union  
**Gilles Cuniberti**, Professeur à l'Université de Luxembourg

12h50 Discussion avec la salle

*13h00 Pause Déjeuner*

## **LES RISQUES ET LEUR ÉVICTION** (Présidence **Gilles Cuniberti**)

*Le forum shopping provisoire*

15h00 L'évolution des règles optionnelles de compétence territoriale  
**Corinne Blery**, Professeure à l'Université polytechnique des Hauts-de-France (Valenciennes)

*La fishing expedition, l'atteinte au droit des affaires et l'instrumentalisation du juge*

15h20 L'évolution du contrôle de la Cour de cassation en matière d'admission des ordonnances sur requête préventives probatoires (145 CPC)  
**Agnès Martinel**, Conseillère doyen de la 2ème chambre civile de la Cour de cassation

15h40 L'apport de la loi loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 et de son décret d'application sur le secret des affaires

**Dominique D'Ambra**, Professeure émérite à l'Université de Strasbourg

16h00 L'efficacité de la mesure : le séquestre des documents prélevés  
**Natalie Fricero**, Professeure des Universités, membre du Conseil supérieur de la magistrature

16h20 Discussion avec la salle

*16h40 Pause café*

## **LES DIFFICULTÉS PRATIQUES** (Présidence **Sylvie Pierre-Maurice**)

17h00 Les difficultés nées de la rédaction de l'ordonnance  
**Sylvain Dorol**, Commissaire de justice, Paris

17h20 L'interruption de la prescription du délai pour agir au fond  
**Sâmi Hazoug**, Maître de conférences, Université de Franche-Comté

Propos conclusifs

17h40 **Isabelle Despres**, Professeure à l'Université de Nantes (*sous réserve*)

18h00 Clôture